

Annexe 1 : Lettre de mission



LE MINISTRE

Paris, le 19 MAI 2015

Note pour Monsieur Luc Rousseau

Vice-président du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies

Objet : Analyse des difficultés d'approvisionnement que rencontrent les entreprises de plasturgie vis-à-vis de leurs fournisseurs de polymères.

Depuis plusieurs années, les tensions entre les chimistes et les plasturgistes sont récurrentes, avec notamment une crise aigüe en 2010 au cours de laquelle les plasturgistes avaient violemment attaqué les chimistes par voie de presse et qui avait conduit à la tenue d'une table-ronde sous l'égide du ministre chargé de l'industrie.

Pour prévenir de nouveaux blocages, a alors été créée une instance de dialogue au sein du Comité stratégique de filière Chimie et Matériaux. Les travaux qui y ont été menés ont conduit à une charte de bonnes pratiques qui a été solennellement signée le 12 mars 2012 entre la fédération de la plasturgie, l'union des industries chimiques et Plastics Europe, en présence du Médiateur inter-entreprises. En application de cette charte, un Comité de Suivi des Bonnes Pratiques a été mis en place ; il peut être activé aux premières difficultés identifiées pour jouer un premier rôle de conciliation et d'arbitrage en lien avec la Médiation inter-entreprises et la DGE.

Malgré ces dispositions, des tensions sont apparues au cours du premier trimestre de cette année sur le polyéthylène et le polypropylène (45% des volumes transformés en France), conduisant parfois à des ruptures d'approvisionnement, d'après la Fédération de la Plasturgie, simultanément à une brutale remontée des prix. La baisse des prix du pétrole et la faiblesse de l'euro conjugués à une conjonction d'indisponibilités techniques d'installations de production européennes font que le marché des polymères serait en « chaos » en Europe, entraînant la « panique des acheteurs », selon les termes de la presse spécialisée.

Le comité de suivi des bonnes pratiques a été saisi de cette situation. Lors de la réunion du 3 mars 2015, il a souligné la nécessité de disposer d'exemples concrets d'entreprises de la plasturgie rencontrant des difficultés, de manière à pouvoir analyser les causes de ces difficultés, mais il s'avère que la Fédération de la plasturgie n'a, à ce jour, pas fourni ce type d'information, car les plasturgistes ne souhaitent pas afficher publiquement leurs difficultés avec leurs fournisseurs.

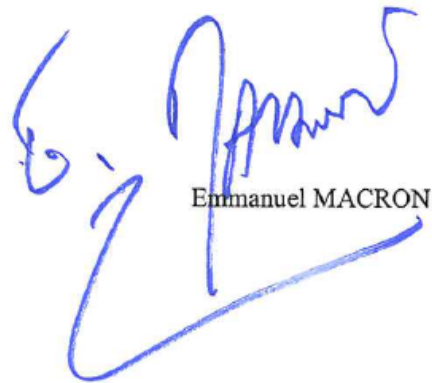
Ce contexte souligne le besoin d'une meilleure appréhension des conditions d'accès des entreprises de la plasturgie aux polymères, dans un marché largement mondialisé et où la part des importations peut être significative dans les matières utilisées par la plasturgie. Aussi, je vous demande de mener une mission d'étude visant à cerner les difficultés rencontrées par les entreprises de la plasturgie, analyser en quoi elles sont spécifiques à la France ou au contraire semblables à celles rencontrées ailleurs en Europe, et enfin proposer des mesures visant à favoriser un accès plus sûr de la plasturgie aux polymères dont elle a besoin.

La mission d'étude pourra dans un premier temps analyser la situation actuelle, sur la base d'une identification des entreprises de la plasturgie en difficulté et de leurs fournisseurs (chimistes producteurs de polymères ou distributeurs). Elle devra conduire à identifier les principales causes de ces difficultés et à proposer des mesures qui pourraient être mises en œuvre rapidement pour y remédier. Cette partie de l'étude pourra utilement être conduite en concertation avec le Médiateur, déjà sollicité par les industriels de la plasturgie pour une médiation de branche. Cette première partie pourra aussi déterminer pourquoi les outils en place (charte des bonnes pratiques et comité de suivi) semblent peu efficaces en cas de crise.

La mission pourra dans un second temps prolonger ce travail par un examen plus large des relations entre la plasturgie et les producteurs et distributeurs de polymères dans un marché avec des composantes européenne et mondiale. Le développement d'une filière américaine de chimie de base à partir du gaz de schistes et la mise en service d'installations majeures au Moyen Orient viennent sans doute structurellement modifier ce marché. La mission pourra conduire à des propositions de mesures de plus long terme, de nature à conforter la position de l'industrie de la plasturgie en France tout en permettant le développement d'une production nationale de polymères susceptible de sécuriser nos approvisionnements.

La Direction générale des entreprises et la Médiation inter-entreprises vous apporteront leur concours pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport devra m'être remis sous six mois, mais je souhaite cependant disposer sous deux mois de vos conclusions concernant la première partie évoquée ci-dessus.



Emmanuel MACRON